Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 352

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_035-DE

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

DCC26-035

OBJET : GRILLE TARIFAIRE DU HANGART - 2026-2027

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge des Ressources humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. CADRE GENERAL EXPLIQUANT LES NOUVEAUX TARIFS

Chaque année, les tarifs du HangArt sont réévalués.

La grille tarifaire qui prendra effet pour l'année 2026-2027 a été proposée en groupe de travail, en cohérence avec l'écriture du projet pédagogique porté par l'établissement.

Il est proposé :

- **D'augmenter les tarifs enfants de 2 % et les adultes de 3 % (arrondi à l'euro), à l'exception des tarifs suivants :**
  - Le tarif « Formation musicale + instrument Adulte » est maintenu (au vu du tarif initial relativement élevé),
  - Le tarif « chorale enfants et adultes, ensembles » évolue de 35 à 38 €, ce qui reste un tarif très attractif pour une pratique artistique à l'année.

- **D'ajouter de nouveaux tarifs en lien avec les nouvelles disciplines proposées en cohérence avec le projet d'établissement** (mention « nouveau » dans la grille de tarifs figurant plus bas).
  - Eveil interdisciplinaire enfants : *Découverte de la musique, du théâtre et des arts plastiques pour les enfants du CP et du CE1*
  - Classe Tutti enfants : *A partir du CE1, pratique instrumentale collective*
  - Cours forfait 8H/an enfants et adultes : *30 minutes de pratique instrumentale individuelle 1H/mois ou 30 minutes tous les 15 jours*
  - Guitare d'accompagnement enfants et adultes : *Apprentissage de la guitare en collectif*
  - Théâtre adultes : *Cours de théâtre adultes collectif, 2H tous les 15 jours*

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_035-DE

2. GRILLE TARIFAIRE 2026-2027

TARIFS PLEINS	MONTANT ANNUEL 2025-2026		MONTANT ANNUEL 2026-2027	
	RAF Communauté	Hors Territoire	RAF Communauté	Hors Territoire
ENFANTS – ETUDIANTS - DEMANDEURS D'EMPLOI				
Eveil musical (MS-GS) **Eveil interdisciplinaire (CP-CE1) NOUVEAU** (4-7 ans)	164,00 €		**167,00 €**	
Formation Musicale seule (à partir de 7 ans)	211,00 €		**215,00 €**	
FORFAIT DEBUTANT EDI (Ensemble de découverte des instruments) ou Formation Musicale + Instrument Aspirant ou classe Tutti **NOUVEAU** (élève débutant scolarisé en primaire)	330,00€		**337,00€**	
FORFAIT CURSUS Formation Musicale + Instrument + Pratique collective/Projet Artistique (à partir de 8 ans)	440,00 €		**449,00 €**	
Instrument seul (Dispense de FM obligatoire)	323,00 €		**329,00 €**	
Cours forfait 8H (à partir du lycée) **NOUVEAU**			**195,00 €**	
Ateliers musique Groupe vocal Musique assistée par ordinateur	219,00 €		**223,00 €**	
Guitare d'accompagnement NOUVEAU 1H hebdo à partir de la 4e (collège)			**223,00 €**	
MAO (musique assistée par ordinateur) 4 à 5 élèves, 1H30 à partir de la 4e (collège)	219,00 €		**223.00 €**	
Théâtre Enfant/adolescent	158,00 €		**161,00 €**	
Arts Plastiques				
Enfant 7-11 ans (scolarisé en primaire) (1h30)	183,00 €		**187,00 €**	
Adolescent 11-18 ans(collège et lycée) (1h30)	226,00 €		**231,00 €**	

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_035-DE

ADULTES				
Formation Musicale + Instrument	533,00 €	672,00 €	555,00 €	672,00 €
Instrument seul	391,00 €	492,00 €	403,00 €	507,00 €
Cours forfait 8H NOUVEAU			230,00 €	285,00 €
Guitare d'accompagnement NOUVEAU			250,00 €	310,00 €
MAO			250,00 €	310,00 €
Théâtre NOUVEAU			195,00 €	245,00 €
Arts Plastiques Adultes (modules)	52,00 € (1 stage) 94,00 € (2 stages) 129,00 € (3 stages) 161,00 € (4 stages)		53,00 € (1 stage) 96,00 € (2 stages) 131,00 € (3 stages) 164,00 € (4 stages)	
TARIFS COMMUNS				
Chorales enfants et adultes, orchestres & Ensembles, Répertoire, Tutorat musical	Gratuit pour les élèves inscrits en Formation Musicale et Instrumentale	35,00 €	Gratuit pour les élèves inscrits en Formation Musicale et Instrumentale	38,00 €
Accompagnement Amateur ponctuel individuel (1h)	35,00 €		38,00 €	
Accompagnement Amateur ponctuel collectif (1h)	8,00 €		8,00 €	
Participation d'une personne à un projet occasionnel (stage, atelier, master class) (pour 1 journée)	12,00 €		12,00 €	
Participation d'une personne à un concert, performance ou spectacle extérieur en partenariat avec le HangArt	7, 00 €		7, 00 €	
Frais d'inscription Pour l'année scolaire et par famille - non remboursable (sauf cours collectif d'essai) Pour les projets occasionnels	22,00 € 11,00 €		22,00 € 11,00 €	

- De plus, la **mise à disposition d'un enseignant de l'établissement** est fixée à **50 €** / Heure (49 € en 2025/2026).
- Les tarifs applicables aux agents de Roche aux Fées Communauté sont ceux fixés pour les adultes du territoire.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_035-DE

Réductions par quotient familial (non applicable sur les tarifs communs)

- 60 % pour un quotient familial inférieur à 500 €
- 30 % pour un quotient familial compris entre 500 € & 700 €
- 10 % pour un quotient familial compris entre 700 € & 900 €

Pass Culture

Les usagers pourront bénéficier du **« Pass Culture** » à compter du 1er septembre 2026. Il s'agit d'un dispositif porté par l'Etat qui favorise l'accès des jeunes aux propositions culturelles de Roche aux Fées Communauté. Cela n'a pas de conséquences sur la grille tarifaire présentée ci-avant. Il s'agit d'un **moyen de paiement utilisé par les familles à réception de leur facture**.
L'Etat compense la partie qu'il prend en charge pour les usagers concernés.

Location d'instruments - montant par instrument et par élève

- Elèves résidants sur le territoire de RAFCOM **45 €** (44 € en 2025/2026)
- Elèves extérieurs au territoire de RAFCOM **154 €** (151 € en 2025/2026)

Dans le cas où le **locataire n'effectue pas la révision annuelle obligatoire**, **un forfait de révision de 129 €** (126 € en 2025/2026) **lui sera facturé** (ce montant comprend : la révision, le déplacement et la mise à disposition d'un agent).

Il vous est proposé :

- *De **fixer** les **tarifs du HangArt** tels qu'exposés ci-dessus pour **l'année scolaire 2026-2027** ;*
- *D'**approuver** le **référencement** de Roche aux Fées Communauté auprès du **dispositif Pass Culture** (notamment via la plateforme ADAGE), pour l'ensemble de son offre culturelle ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_035-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)* M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance